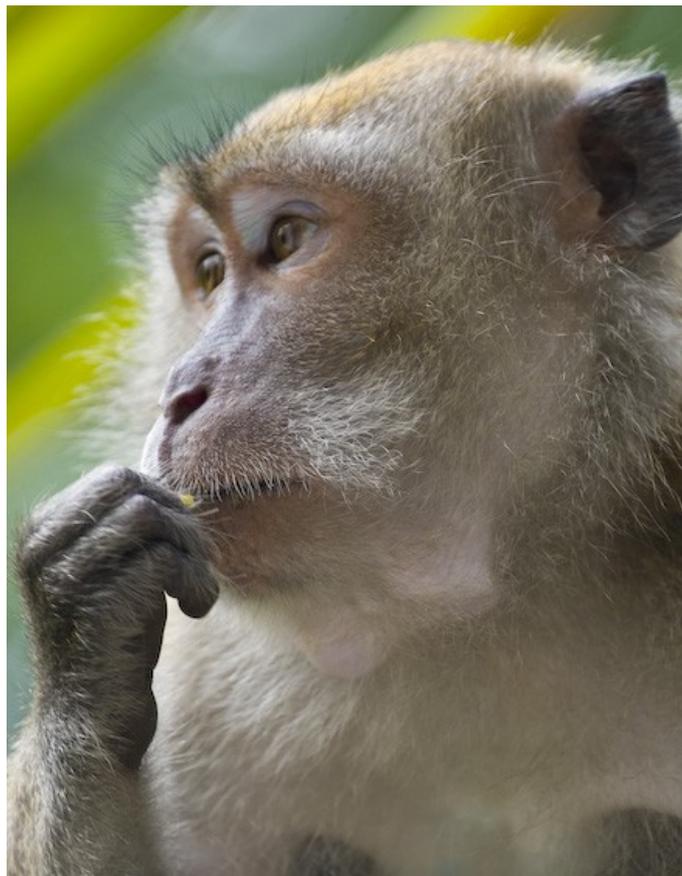




Variole simienne - Mpox : Comment parer à l'intox ?



Le dossier SOLIDAIRES Douanes

Sommaire

	Communiqué	<i>page 2</i>
	Annexe n°1 : courrier SOLIDAIRES du 22/08/2024	<i>pages 3 et 4</i>
	Annexe n°2 : réponse DG du 26/08/2024	<i>pages 5 et 6</i>
	Annexe n°3 : fiche ministérielle de la médecine de prévention	<i>pages 7 à 11</i>



Variole simienne - Mpox : Comment parer à l'intox ?



Ex virus local, nouveau problème global !



La mondialisation facilite la libre-circulation de virus à l'échelle globale, *a minima* à 3 niveaux.

1°) L'apparition

D'abord, la prédation des écosystèmes équatoriaux – pour l'industrie extractive, agroalimentaire et forestière – libère des agents pathogènes hors de leur habitat naturel.

2°) La circulation

Ensuite, la multiplicité de vecteurs de communication transcontinentaux et transocéaniques, sans contrôle sanitaire adéquat, permet l'acheminement de micro-organismes à l'autre bout de la planète en quelques heures.

3°) Les victimes

Enfin, l'usure prématurée des corps humains – par l'exploitation au travail et l'exposition à diverses sources de pollution – fragilise les systèmes immunitaires.



Suite à action syndicale, clarification médicale ministérielle !!

Aussi, après la crise sanitaire de la Covid-19, voici survenir la pandémie de la variole simienne, dénommée jusqu'à peu *variole du singe* (en anglais *Monkeypox*).

1°) L'action SOLIDAIRES : la saisine des autorités

SOLIDAIRES Douanes est un syndicat de lutte agissant pour les intérêts matériels et moraux des personnels de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI).

Nous saisissons donc au cœur du mois d'août la Direction générale (DG) sur le sujet (*cf annexe 1, p3*).

2°) La réaction DG : une réactivité inédite ?

La réponse de la « haute » administration ne s'est pas faite attendre (*cf annexe 2, p5*) !

Le lundi 26 août, une fois n'est pas coutume, dès 4 jours plus tard après l'envoi de notre courrier, le directeur général adjoint (DG-A) nous répond par courriel.

Et, pour informer en même temps tous les autres syndicats douaniers, ces derniers sont mis en copie.

3°) La préconisation de Bercy : la précaution !

Le DG-A transmet une fiche réalisée en urgence par la médecine de prévention / du travail des ministères économiques et financiers (MEF).

Cette fiche, plutôt de bonne facture, reprend et décline l'analyse de l'Organisation mondiale de la Santé (*voir annexe 3, p7*).



Connaître ses droits, pour mieux les défendre !!!

Les personnels douaniers sont une population professionnelle à risque. Au cas d'espèce, celles et ceux en charge de la fouille à corps et/ou manipulant linge ou effets personnels de personnes pouvant être malades.

Les mesures de précaution sont claires : port du masque chirurgical lors des fouilles à corps, port de gants lors des fouilles des effets personnels. Et ce de manière **systématique**, ainsi que l'écrit le DG-adjoint.

Pour toute difficulté rencontrée, nous contacter ! SOLIDAIRES est garant de l'intérêt général.

Paris, le lundi 2 septembre 2024



Annexe n°1 :

Courrier SOLIDAIRES Douanes

à la Direction Générale du 22/08/2024



Paris, le jeudi 22 août 2024

Monsieur Florian COLAS
Directeur général des Douanes et Droits indirects
11 rue des deux communes
93558 MONTREUIL

Objet : Variole du singe – état d'urgence sanitaire mondiale : mesures à prendre.

Réf. : site internet de Organisation mondiale de la Santé, point de situation sur la variole simienne (source sur la transmission du virus : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mpox>)

Monsieur le Directeur général,

Nous vous saisissons suite à la recrudescence de l'épidémie de variole du singe, qui inquiète.

Connue depuis la décennie 1970, comme étant endémique à la zone forestière de l'Afrique équatoriale, une première extension géographique dans l'hémisphère Nord est survenue en 2022 avec plusieurs milliers de personnes affectées.

Ce changement d'état contribue à une redénomination de la maladie en variole simienne, également connue sous la dénomination anglaise *Monkey pox*, abrégée en Mpox (en français Vars).

Face au développement à partir de 2023 d'une nouvelle souche plus virulente, et son apparition récente hors Afrique équatoriale (Suède, Pakistan), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) déclare le 14 août 2024 une Urgence de Santé Publique de Portée Internationale (USPPI), c'est à dire une urgence sanitaire mondiale.

Dans la foulée, au niveau gouvernemental, M. le premier ministre démissionnaire Gabriel Attal annonce le 16 août 2024 le placement du système de santé française en « état de vigilance maximale ».

La transmission du virus est possible par contact direct, indirect ou par transmission aéroportée (source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/monkeypox>).

Des mesures sont-elles programmées au niveau de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ?

Quelle est la prévention pour les personnels, usagers et la population ?

En vous remerciant vivement par avance pour l'attention portée à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de notre haute considération.

P/ SOLIDAIRES Douanes
Les co-secrétaires généraux

Yannick DEVERGNAS

Fabien MILIN



Annexe n°2 :

Réponse de la DG

par courriel en date du 26/08/2024



Envoyé: Lundi 26 Août 2024 18:10:33

Objet: Diffusion OS/FS-CSAR - information variole du singe (MPOX)

Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux,
Mesdames, Messieurs les membres de la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau,

Dans le contexte de la recrudescence de cas liés à l'épidémie de variole du singe (MPOX), pour laquelle l'organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une *urgence de santé publique de portée internationale* (USPPI), je souhaite vous apporter les éléments de contexte et d'information suivants.

Cette épidémie connaît actuellement une recrudescence au niveau mondial. Dans ce cadre, mes services sont en liaison avec le médecin coordonnateur national du Secrétariat général des ministères économiques et financiers, afin de connaître les mesures de prévention à mettre en place.

La médecine de prévention a mis à jour la fiche, en pièce-jointe, au regard des dernières informations émanant de l'OMS et de la haute autorité de santé. Cette fiche a été diffusée, la semaine dernière, à l'ensemble des directeurs et directrices, ainsi qu'aux assistants et conseillers de prévention, en leur demandant de bien vouloir mettre en œuvre les consignes qu'elle contient. Elle est également en ligne sur l'Intranet.

Cette fiche explique les modalités de propagation inter-humaine du virus. Celle-ci a lieu :

- Par contact direct avec les lésions cutanées ou les muqueuses d'une personne malade ;
- via les gouttelettes respiratoires (e.g salive, éternuements, postillons...) lors d'un contact direct prolongé, en face à face, avec une personne malade ;
- par contact indirect de l'environnement du malade dans la vie quotidienne (e.g partage de la literie, de vêtements...).

Contrairement à la Covid-19, la propagation nécessite un contact proche ; aucune contamination n'a, à ce jour, été détectée en France.

La fiche précise également les mesures de prévention à mettre en place en milieu professionnel. De manière générale, il convient :

- d'éviter de partager les verres et les couverts lors des repas ;
- de se laver régulièrement les mains ;
- de rester vigilant sur la population ayant fait un séjour où circule de façon habituelle le virus.

Pour le personnel effectuant des fouilles à corps et/ou manipulant le linge ou les effets de personnes pouvant être malades, il est demandé de porter systématiquement un masque chirurgical et des gants.

Aucune vaccination préventive n'est mise en place. La population vaccinée contre la variole (i.e personnes nées avant 1977) est partiellement protégée. Une vaccination post-exposition sera proposée aux personnes adultes contacts à risque par l'agence régionale de santé. Les cas contacts à risque ne nécessitent pas d'être isolés.

Nous restons bien entendu très attentifs à l'évolution de la situation.

Bien cordialement,

Jean-François DUTHEIL
Directeur général adjoint des douanes et droits indirects



Annexe n°3 :

Préconisations ministérielles

**selon la fiche de la médecine
de prévention/du travail d'août 2024**

*(version remise en page ; les éléments importants sont soulignés ;
les corrections de coquilles sont entre crochets)*



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité

INFORMATIONS MONKEYPOX – Mpox (Variole du singe) – AOUT 2024

Les infections à virus Monkeypox (Mpox) sont des maladies à déclaration obligatoire.

En France, les infections par ces virus font l'objet d'une surveillance pérenne par le dispositif de la Déclaration Obligatoire (DO) à l'ARS.

Compte tenu des alertes mondiales en cours (alerte vigilance sanitaire maximale par l'OMS depuis Août 2024) devant l'apparition de nouvelle souche en Afrique Centrale et l'Est où a été détecté la souche Mpox de Clade.

Habituellement ce Virus circulait en Afrique de l'Ouest depuis 2022 et d'autres souches se sont développées.

Les principaux pays africains touchés sont le Liberia, le Nigéria, le Cameroun, la RD Congo et le Kenya mais aussi l'Afrique du Sud.

La surveillance de ces infections est renforcée et est prise en charge par Santé publique France depuis 2022, date à laquelle la première alerte sanitaire a été déclenchée ;

Qu'est-ce que MONKEYPOX (Variole du singe)

Le Monkeypox est une maladie infectieuse due à un Orthopoxvirus.

Cette maladie zoonotique est habituellement transmise à l'Homme dans les zones forestières d'Afrique du Centre et de l'Ouest et désormais de l'Est par des rongeurs sauvages ou des primates, mais une transmission inter-humaine est également possible, en particulier au sein du foyer familial ou en milieu de soins.

Situation épidémique actuelle

Cette situation est atypique du fait de la circulation du virus dans des pays où celui-ci est habituellement absent.

L'OMS a déclenché une alerte sanitaire, face à l'apparition de cas importants en Afrique de l'Est.

L'OMS indique à ce jour que « Le risque pour le grand public en Europe est donc être faible, car les principaux modes de transmission se font par contact rapprochés ».

À ce jour aucune contamination par le Virus MPOX clade n'a été détectée en France (un seul cas en Suède).

Comment se transmet-il ?

La transmission du virus Monkeypox se produit lorsqu'une personne entre en contact prolongé et étroit avec un animal infecté.



Elle se propage ensuite, par la contamination d'homme à homme, un humain malade par contact étroit cutané, sexuels (chez l'adulte) ou par des matériaux contaminés par le virus (partage de la literie vêtement ..).

La variole du singe se propage par contact proche elle ne se propage pas de la même façon que la Covid-19.

La personne malade est contagieuse dès l'apparition premiers symptômes et [est] contagieux[e] jusqu'à la cicatrisation des lésions cutanées (soit 3 semaines).

Le virus pénètre dans l'organisme par une lésion de la peau (même non visible), des voies respiratoires ou des muqueuses.

Ainsi le virus Monkeypox peut être transmis :

- Par contact direct avec les lésions cutanées ou les muqueuses d'une personne malade, notamment les rapports intimes.
- Par les gouttelettes respiratoires (salive, éternuements, postillons...) [l]ors d'un contact direct et prolongé en face à face avec une personne malade ;
- La contamination peut aussi avoir lieu au contact indirect de l'environnement du malade dans la vie quotidienne (partage ou contact de la literie drap, vêtements, vaisselle, ustensiles de toilettes, linge de bain...) ;
- En Afrique centrale ou de l'Ouest et l'Est, l'homme peut aussi s'infecter au contact d'animaux, sauvages ou en captivité, morts ou vivants, tels que les rongeurs ou les singes. La transmission de l'animal à l'homme peut se faire par morsure ou griffure, par la préparation de viande de brousse, par contact direct ou indirect avec des fluides corporels ou du matériel de lésion. Il n'y a pas habituellement d'animaux réservoirs présents en Europe.

Rem : La population vaccinée contre la variole (nés avant 1977) est partiellement protégée.

Comment se traduit-il ?

L'infection par le virus Monkeypox débute le plus souvent par une fièvre, fréquemment forte et accompagnée de maux de tête, de courbatures et de fatigue.

Après 2 jours environ, apparaît une éruption vésiculeuse, faite de vésicules remplies de liquide qui évoluent vers le dessèchement, la formation de croûtes puis la cicatrisation.

Des démangeaisons peuvent survenir. Les vésicules se concentrent plutôt sur le visage, les paumes des mains et plantes des pieds. Les muqueuses sont également concernées, dans la bouche et la région génitale. Les ganglions lymphatiques sont enflés et douloureux, sous la mâchoire et au niveau du cou.

L'incubation de la maladie peut aller de 5 à 21 jours.

La phase de fièvre dure environ 1 à 3 jours. La maladie guérit le plus souvent spontanément, au bout de 2 à 3 semaines mais parfois 4 semaines.



Le patient est contagieux pendant toutes les phases cliniques, le patient reste contagieux jusqu'à la cicatrisation complète après chute des croûtes. C'est pourquoi il doit être isolé et doit prendre des mesures d'hygiène pour ses proches pendant sa phase d'isolement.

Le Monkeypox est-il grave ?

La maladie est plus grave chez les enfants et chez les personnes immunodéprimées. Elle peut se compliquer d'une surinfection des lésions cutanées ou d'atteintes respiratoires, digestives, ophtalmologiques ou neurologiques.

A ce stade, les cas rapportés en Europe sont majoritairement bénins, et il n'y a pas de décès signalé.

Que faire en cas de symptômes ?

En cas d'apparition de symptômes (fièvre et éruption cutanée avec des vésicules suspectes), contacter le SAMU Centre 15 qui orientera le patient vers une consultation médicale.

Il est recommandé de s'isoler en attendant un avis médical et d'éviter les contacts avec d'autres personnes.

Lorsque la maladie a été diagnostiquée (à la fois sur le plan clin[i]que mais aussi sur le plan biologique), il [est] important que les malades respectent un isolement pendant toute la durée de la maladie (jusqu'à disparition des dernières croûtes, le plus souvent 3 semaines).

Personnes - « contact à risque »

Santé Publique France a défini les cas et les populations dites contact à risque ainsi que la stratégie de la prise en charge des malades et des cas contacts.

La recherche des personnes-contacts à risque est à effectuer pour les cas probables et confirmés, à partir de la date de début des signes du cas index premiers symptômes : fièvre avant l'éruption).

En fonction de leur classification la population cas contact à risque est établie par le corps médical (ARS).

Une vaccination post-exposition avec un vaccin de 3^e génération doit être proposée aux personnes adultes contacts à risque. Les modalités pratiques de vaccination ont été définies par le ministère de la Santé selon les recommandations de la HAS et sera proposé par l'ARS au moment de la détection de ceux -ci.

Les cas contact à risque ne sont pas isolés.

Ceux-ci doivent se surveiller deux fois par jour leur température pendant 3 semaines après le dernier contact à risque avec le cas probable ou confirmé, la fièvre signalant le début de la contagiosité et étant plus précoce que l'éruption.

En cas de fièvre ou d'éruption, les personnes-contacts à risque ne doivent pas se rendre chez leur médecin ou aux urgences mais sont invitées à appeler le SAMU centre 15.

L'ARS a en charge le suivi téléphonique au moins deux fois par semaine afin de vérifier l'absence de symptômes.



Les bénéfices de cette surveillance sont de pouvoir mettre en place des mesures barrières pour les malades dès le début de la fièvre (isolement, masque) mais aussi de pouvoir bénéficier plus vite d'un test diagnostique si cela s'avère nécessaire et d'une prise en charge en cas de positivité.

La vigilance doit être renforcée, pour les personnes ayant fait un séjour dans les pays dit à risque élevé.

Au travail

- **Évaluation du risque**

Le risque de contagiosité concernant le Mpox est modéré voire très faible compte tenu du mode de contamination.

En effet la contamination intervenant par contact rapproché, voire intime, il est peu probable que des cas contact à risque professionnels soient identifiés.

Ainsi éviter de partager les verres, les couverts lors de repas doivent être poursuivis Il est aussi recommandé la poursuite du lavage des mains.

La précaution de ne pas se rendre au travail en cas de fièvre ou d'éruptions cutanées est de règle]. Une consultation médicale est impérative devant l'apparition de fièvre associée à une éruption cutanée avec vésicule.

La population ayant fait un séjour où circule de façon habituelle le virus doit être plus vigilante (la surveillance doit se faire 3 semaines après le retour).

- **Population professionnelle à risque :**

On peut cibler les populations à risque tel que :

- le personnel soignant dit de première ligne qui peut être confronté à la venue de patient malade en consultation (le port de gant et de le port de masque lors de l'examen d'éléments suspect sur la peau doivent être la règle) ;
- le personnel faisant fouille à corps et/ou manipulant linge ou effets personnels de personnes pouvant être malades, ce qui est rare. A cet effet les mesures de prévention déjà existante[s] sont suffisantes : port du masque chirurgical lors des fouilles à corps, port de gant lors des fouilles des effets personnels doivent être maintenues.

- **En cas de cas déclaré**

En milieu professionnel le Médecin du Travail fait le relais avec les ARS, notamment dans l'aide à la recherche de cas contact à risque professionnel.

Actuellement l'enquête est confiée aux ARS, elle n'est pas du ressort des responsables de service.

Ces informations pourront être actualisées en fonction de l'évolution des connaissances.

Variole simienne - Mpox : Comment parer à l'intox ?



Le dossier SOLIDAIRES Douanes



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org

adhésion : solidaires-douanes.org/-adhesion-

Un syndicalisme clair et sincère !